

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Registre des délibérations

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

DÉCISION MUNICIPALE
N°2026-69

ARRONDISSEMENT DE
PRIVAS

Objet : Marché de fourniture de cartes accréditives pour l'achat de carburants

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 avril 2026 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande publique, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019,

Afin de permettre aux différents services communaux d'approvisionner les véhicules en carburant pour réaliser leurs missions, la commune a lancé une consultation par procédure adaptée le 15/06/2026. A l'issue de la période de publication, 2 offres ont été déposées, une par LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANTS et la deuxième par MOONGROUP.

Après application du critère unique prix prévu dans la consultation, il ressort que la Compagnie des Cartes Carburants a remis l'offre la moins disante.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1/11/2026 renouvelable par tacite reconduction 3 fois 12 mois. Le montant maximal annuel est de 21 250.00 € HT soit 25 500.00 € TTC. Sur la durée maximale du marché soit 4 ans le montant maximal sera de 85 000.00 € HT soit 102 000.00 € TTC.

DECIDE

- **DE SIGNER** le présent marché avec la société La Compagnie des Cartes Carburants pour un montant maximal annuel de 21 250.00 € HT soit 25 500.00 € TTC ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2026.

À La Voulte sur Rhône, le 30/09/2026

Le Maire,
Jérôme LEBRAT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).